

2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La Commune d'Échillais a connu un processus de développement influencé par :

- *L'amélioration du réseau routier et le déplacement progressif des ponts sur la Charente*
- *Une urbanisation à proximité des principaux axes de passage (secteur Martrou – La Renaissance)*
- *La proximité du pôle d'emploi de Rochefort*
- *La présence de la base militaire de St Agnant (une grande partie de la population militaire habite à Échillais)*
- *La volonté politique des élus de maintenir les équipements et une partie des services dans le Centre-Bourg.*

Les objectifs de développement ci-dessous tendent à :

- *Affirmer le Bourg comme pôle principal de la vie communale*
- *Renforcer le cadre de qualité de la commune par l'aménagement des espaces publics*
- *Mettre en valeur les atouts touristiques de la commune.*

Objectif 1 : Affirmer une Centralité « Verte » pour la Commune

L'analyse du développement urbain de la Commune d'Échillais a mis en évidence un poids identique de population entre le Bourg et les secteurs de la Renaissance et de Martrou.

La réalisation d'une nouvelle voie entre le Bourg ancien et les quartiers de la Renaissance va être l'occasion d'affirmer la centralité de la Commune par la réalisation d'un espace public majeur qui pourrait constituer le trait d'union entre le Bourg et les quartiers récents. De nouveaux emplacements pour les commerces et les équipements permettraient de développer une synergie avec les équipements existants. Il conviendra de définir et de hiérarchiser les secteurs les mieux à même de recevoir les nouvelles constructions.

Objectif 2 : Confirmer le Bourg

Les principaux équipements publics et un commerce de proximité sont situés dans le Bourg, mais ne sont pas toujours adaptés à la croissance rapide qu'a connu la Commune au cours de ces dernières années. Il convient de poursuivre la réflexion sur la programmation et la localisation des équipements afin d'offrir les meilleurs services aux habitants :

- *Les sites scolaires : Limiter les difficultés liées à leur éclatement actuel et permettre leur extension future*
- *Le secteur associatif : Intégrer les nouvelles activités socio-culturelles*
- *Le site de la Mairie : Revoir le développement des surfaces administratives.*

La mise en valeur du Bourg, largement engagée par le traitement des espaces publics centraux, pourrait être confirmée par la mise en valeur des rues et des ruelles les plus anciennes.

Objectif 3 : Renforcer la Qualité du Cadre de Vie

Les Marais et leurs franges, ainsi que les secteurs boisés, participent largement à la qualité du cadre de vie de la Commune d'Échillais. Toutefois, ils restent peu perceptibles actuellement.

Cet objectif a pour but de développer des liaisons vers ces espaces de qualité :

- *Bois, Marais*
- *Anciennes carrières*
- *Secteurs de jardins potagers.*

Dans le même sens, le traitement de certains espaces publics reste nécessaire :

- *Espaces publics des nouveaux quartiers*
- *Ancienne route d'accès au Pont Transbordeur.*

La mise en place d'itinéraires en boucle, s'appuyant sur les éléments patrimoniaux identitaires de ce territoire, peut être un moyen de développer une meilleure qualité de vie, en favorisant l'accès aux différents espaces naturels de la commune et des territoires proches.

Objectif 4 : Promouvoir le Développement Touristique

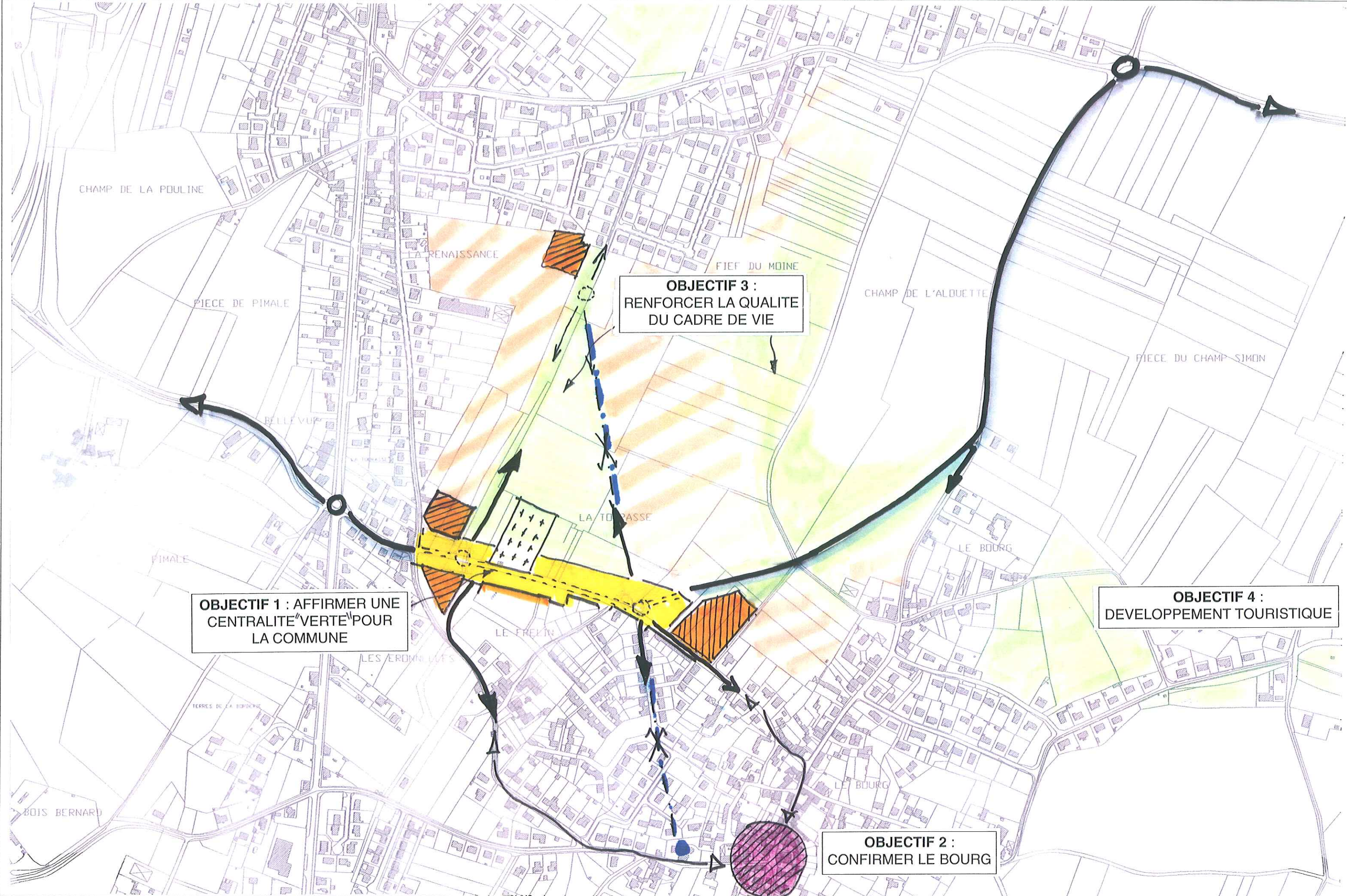
La Commune d'Échillais a plus une vocation résidentielle que touristique.

Cependant elle recense sur son territoire un certain nombre d'éléments du patrimoine et d'équipements touristiques qui s'inscrivent dans une logique touristique récréative qui dépasse largement le territoire communal.

Cet objectif a pour but de favoriser les différents projets qui contribueraient à développer un tourisme de loisirs et de proximité.

Les principales actions s'appuient sur la présence de l'eau et d'équipements existants ou en cours de réalisation :

- *Le canal Seudre-Charente et la nécessité de créer des franchissements en direction des grands itinéraires de liaison (ancienne voie de chemin de fer vers Pont de la Cèpe)*
- *L'activité de pêche très présente sur le territoire*
- *Le pôle autour des Perles d'Eau et le projet de réalisation d'un plan d'eau*
- *La mise en valeur du patrimoine lié aux usages traditionnels*
- *Le Pont Transbordeur et ses abords.*



3. LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

OBJECTIF 1 : AFFIRMER UNE CENTRALITÉ POUR LA COMMUNE

- ACTION 1 : RÉALISATION DE LA NOUVELLE VOIE CENTRALE DU BOURG
- ACTION 2 : TRAITEMENT DES ENTRÉES DE VILLE
 - Route de Soubise (Opération Pimale)
 - Route de Monthérault (Budget voirie département et commune)
 - Route de Saint Agnant (Budget voirie commune)
- ACTION 3 : RÉALISATION D'UN ESPACE PUBLIC À L'ARTICULATION DES ZONES URBAINES
- ACTION 4 : DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS POUR LES COMMERCES ET LES SERVICES
- ACTION 5 : MISE EN VALEUR DES RUES D'ACCÈS AU BOURG ANCIEN
- ACTION 6 : LOCALISATION DES NOUVELLES ZONES D'ACCUEIL DES CONSTRUCTIONS
- ACTION 7 : FAVORISER LES LIAISONS ENTRE LES DIFFÉRENTS QUARTIERS

OBJECTIF 2 : CONFIRMER LE BOURG

- ACTION 8 : MAINTIEN ET RÉORGANISATION DE L'ENSEMBLE DES GROUPES SCOLAIRES SUR LE BOURG
- ACTION 9 : VALORISER LES ÉQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS – CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS
 - Bâtiment CLES
 - Garage vélos
 - Halte-garderie - CLSH
- ACTION 10 : RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE
- ACTION 11 : UNE MÉDIATHÈQUE DANS LE PRESBYTÈRE
- ACTION 12 : RÉORGANISATION OU DÉPLACEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX
- ACTION 13 : AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ÉQUIPEMENTS
- ACTION 14 : PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DES RUES DU BOURG (Budget voirie commune)

OBJECTIF 3 : RENFORCER LES ÉLÉMENTS DU CADRE DE VIE

- ACTION 15 : PRINCIPE DE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS
- ACTION 16 : PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE AUX ABORDS DES PARTIES URBAINES (Jardins potagers, espaces boisés, anciennes carrières, maintien clôtures traditionnelles,...)
- ACTION 17 : RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE ROUTE D'ACCÈS AU PONT TRANSBORDEUR
- ACTION 18 : TRAITEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES SITES D'ACTIVITÉS (Zone de l'Houmée, zone de Pimale, Écopole) (CAPR)
- ACTION 19 : MISE EN PLACE D'ITINÉRAIRES EN BOUCLE SUR LA COMMUNE

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- ACTION 20 : CRÉER DES PASSERELLES SUR LE CANAL SEUDRE-CHARENTE (Département, CAPR)
- ACTION 21 : UNE MAISON DE LA NATURE À PILLAY
- ACTION 22 : UN PLAN D'EAU DE PECHE ET DES ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS AUX CHAUMES
- ACTION 23 : LES ABORDS ET LE PARC DU TRANSBORDEUR
- ACTION 24 : RÉALISER UN ITINÉRAIRE LE LONG DE LA CHARENTE VERS LES FOSSES DE LA GARDETTE
- ACTION 25 : MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE
- ACTION 26 : FAVORISER L'HÉBERGEMENT DE LOISIRS

